



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110003

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9636
N/REF : 3/11/2024 0H01 C:024849 I:32164
V/REF : Contrat N°009636 du 11/08/2017

**SDC 'RESIDENCE SOLEYA'
C/O SAVOISIENNE HABITAT
239 RUE DE LA MARTINIERE
BASSENS
73025 CHAMBERY CEDEX**

IMMEUBLE : RESIDENCE SOLEYA
RUE ARTHUR HAULOTTE
73000 BASSENS

Voglans, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : MONTEE 220 - LOCAL CHAUFFERIE - LOCAL VELO ET LOCAL MENAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme E. MAISONNAS

AMENE DE L'EQUIPE INTERVENANTE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES 3 POSTES DE RELEVEMENT
CONTROLES ELECTRIQUES ET DE BON FONCTIONNEMENT
EDITION DU RAPPORT D'INTERVENTION

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2019

Prix de base du contrat : 554,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2017 Valeur : 118,7
Mois de l'indice de révision : 08/2019 Valeur : 125,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110003

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 postes de relevement	1/AN	218,19	218,19
1,00	Pompage des postes de relevement	1/AN	362,95	362,95
TOTAL H.T.				581,14
T.V.A. a 10,00%				58,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>639,25</u>

Valeur en votre règlement au 15 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN